

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

NE MELANGEONS PAS TOUT EN MATIÈRE D'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE

Restaurer, rénover, réhabiliter et reconvertir: derrière ces mots se cachent des objectifs et des usages différents.

Et pas seulement ces mots: requalification, régénération, renouveau, restitution...

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- Certains de ces termes ont des applications sur la ville d'autres sur le bâtiment et d'autres sur les deux.
- Tous sont liés aux notions de :
 - patrimonialisation
 - réappropriation
- Remarquez que tous ces termes commencent par le préfixe 'ré' indiquant qu'il s'agit bel et de changements et de mutations qui parfois sont profondes .

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- Ces différentes interventions en particulier la restauration nous apprennent et nous informent plus sur les mentalités d'une époque que le bâtiment lui-même.
- Toutes ces interventions ne peuvent être accomplies sans la présence d'une documentation sûre et crédible.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

QUELQUES DÉFINITIONS

NOTION DE MONUMENT HISTORIQUE

« C'est (la) conversion de la valeur d'usage des monuments en une valeur éducative susceptible de justifier leur conservation qui fonde la notion de monument historique. » **Françoise Bercé**, *Des Monuments historiques au Patrimoine*, éd. Flammarion, 2000, p.17

.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

CONSERVER: c'est veiller, essentiellement par des mesures préventives, à ce que le patrimoine ne se dégrade pas. Elle implique un changement à l'opposé de la **préservation** qui implique un maintien en l'état originel et une amélioration, tout en conservant tout ou une partie du patrimoine.

La conservation prévention, c'est-à-dire l'**entretien régulier**, est le meilleur moyen de ne pas avoir à réaliser des restaurations lourdes

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

« La conservation des monuments du passé •
n'est pas une simple question de convenance
ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y
toucher. Ils ne nous appartiennent pas. » **John
Ruskin (1819-1900)**, écrivain et critique d'art
in « Les Sept Lampes de l'Architecture » | 1850

INTERVENTIONS SUR LE **PATRIMOINE**

Article 6 « **Charte de Venise** ».

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

Restauration et conservation:

En même temps, en termes de pratiques conservatoires, le **débat** entre les deux grands types de restauration qui a fait rage durant le XIXème siècle est ravivé dans la deuxième moitié du XXe.

Reconstruire à l'identique comme il a été fait pour le cœur historique de Varsovie, **laisser les ruines intactes et reconstruire à côté** comme le Covent garden à Londres, **intégrer ancien et nouveau**, polarisent les positions.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- **SAUVEGARDER** : c'est prendre des mesures comme l'étalement d'un bâtiment menaçant ruine, etc., le plus souvent **dans l'urgence et à titre provisoire**, pour éviter la progression d'une dégradation.
- **RESTAURER**: c'est rétablir, remettre en bon état, sans pour autant vouloir effacer les traces des interventions ultérieures. Mener à bien la restauration d'un édifice, c'est respecter son histoire. La restauration demande obligatoirement un savoir-faire de spécialiste.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- **RÉAFFECTER**: c'est donner une **nouvelle fonction (reconvertir)** . Bien des éléments du patrimoine n'ont plus aujourd'hui leur fonction traditionnelle : granges, moulins, usines, écoles etc. Leur trouver une nouvelle vocation apparaît souvent comme le meilleur moyen d'assurer leur conservation : mais tout dépend du type de patrimoine concerné. Terme qu'on peut utiliser aussi dans le contexte de la ville

- **RÉNOVER** : c'est **remettre à neuf** un bâtiment ou un objet jugé vétuste, le rebâtir à neuf. La rénovation peut donc aller jusqu'à la destruction complète de l'objet et sa **reconstruction**, sans souci de restauration.
- Cette solution est presque toujours la moins coûteuse, mais souvent est irrespectueuse de l'histoire et des techniques du bâti ancien. Donc à **bannir dans le contexte du patrimoine.**

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- **RÉHABILITER:** c'est remettre aux normes de confort, d'hygiène et de sécurité des édifices jugés trop anciens au regard des exigences contemporaines. Or l'application stricte des règles d'urbanisme, prévues pour le bâti neuf, menace souvent l'intégrité du bâti traditionnel : surélévation de planchers, ouvertures démesurées dans les vieux murs, etc.
- **Elle consiste :**
- Emploi des techniques et des matériaux actuels : isolation, menuiseries, salle d'eau, électricité...
- Accomplir des changements d'aspect extérieur et des changements de destination (d'usage)

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- La **réhabilitation** consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné. Il s'agit parfois de "**trompe l'œil**" : la façade extérieure respecte les apparences d'un bâtiment ancien qui est entièrement restructuré, réaffecté, à la différence de la restauration impliquant un retour à l'état initial avec respect de son histoire. Souvent coûteuses, les opérations de réhabilitation coutent plus chères que des opérations de construction.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- La mission de l'architecte se décompose généralement ainsi :
- phase initiale de relevé et de diagnostic : établissement des plans de l'état existant, expertise technique de la construction,
- mission classique de maîtrise d'œuvre : esquisses puis projet selon le programme en composant avec l'existant , les contraintes physiques du bâtiment et les conséquences financières de l'option choisie.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- **RESTITUER:** c'est rétablir, remettre dans son état premier. Ce mode d'intervention aboutit souvent à une reconstruction dans un état originel qui n'a jamais existé, un état originel parfait. Cette recherche d'homogénéité entraîne la destruction de toutes les parties postérieures à la date de construction, qui font pourtant, elles aussi, partie de l'histoire du bâtiment. Cette opération n'est pas appréciée.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

« Reconstitution = Une oeuvre ou les parties disparues d'une oeuvre peuvent être remises sous les yeux de deux manières : virtuelle ou réelle. Dans le premier cas, on parlera de restitution. La reconstitution appartient au contraire au monde réel. Quelle que soit la précision des documents sur lesquels elle se fonde, la reconstitution n'a jamais pour résultat la résurrection de l'original : ce serait un contre-sens logique. Elle aboutit à la production d'un substitut. L'opération n'a rien d'illégitime si elle se donne pour ce qu'elle est. En revanche la reconstitution qui ne s'avoue pas, ou se masque sous le mot de restitution, est une falsification. » **Ségolène Bergeon-Langle & Georges Brunel**, « Dossier Fac-similés, copies, répliques... », CORÉ, SFIIC | 07.09

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- « Restitution = Terme à utiliser avec prudence car il est source de graves confusions. Au sens propre, restitution s'applique à la reconstitution en image des parties manquantes ou très dégradées d'une oeuvre ou d'un monument : elle se fait sur le papier, sous forme de maquette ou par des moyens informatiques. Ce travail peut concerner n'importe quel type d'art, mais le mot est surtout utilisé en architecture. C'est à tort qu'on s'en sert pour désigner la reconstruction effective des manques : il faut alors employer reconstitution.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

Le sens moral de restituer est : rendre à quelqu'un ce qui lui appartient. Se servir de ce mot pour désigner une reconstitution sur l'objet même a pour effet de masquer ce qu'il y a nécessairement d'hypothétique dans un tel travail en posant *a priori* l'action comme légitime. C'est aussi donner à penser que des objets disparus peuvent être ramenés à l'existence, ce qui est une absurdité. » **Ségolène Bergeon-Langle & Georges Brunel**, « Dossier Fac-similés, copies, répliques... », CORÉ, SFIIC | 07.09

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

QUELQUES MOTS SUR LA RESTAURATION

Ludovic Vitet (1802-1873), définit ce que doit être l'esprit de la restauration des bâtiments, selon un programme qui vaut encore de nos jours : «Il faut dépouiller toute idée actuelle, oublier le temps où l'on vit pour se faire le contemporain de tout ce qu'on restaure, des artistes qui l'ont construit, des hommes qui l'ont habités [...]. Le premier mérite d'une restauration est de passer inaperçue ».

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- **Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879)** considère que la première règle est de « **se conformer aux besoins et aux mœurs du moment, d'être rationnel [...]. Pour retrouver et suivre la pensée qui a présidé à l'exécution de l'œuvre** ». Autrement dit, la restauration consiste à « **la conservation de tout ce qui existe et la reproduction de ce qui a manifestement existé** » estime **Prosper Mérimée** lors des travaux sur la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

« Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » **Eugène Viollet-le-Duc** (1814-1879), architecte *in* « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle » Tome 8, Restauration.

INTERVENTIONS SUR LE **PATRIMOINE**

« La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. »
Charte de Venise, art. 9, ICOMOS, 1964

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- *Article 10.*

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

« Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet. » [Charte de Venise](#), art. 11, ICOMOS, 1964

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

« Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire. » [Charte de Venise](#), art. 12, ICOMOS, 1964

INTERVENTIONS SUR LE **PATRIMOINE**

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

Un monument restauré traduit les connaissances, les ambitions, les goûts, non seulement du maître d'oeuvre mais aussi du maître d'ouvrage : c'est le vrai révélateur de l'appréhension des édifices par une génération donnée, qui leur permet de reconnaître pour sien un édifice centenaire. »

Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au Patrimoine*, éd. Flammarion, 2000, p.9

INTERVENTIONS SUR LE **PATRIMOINE**

- Pour préserver l'histoire d'un édifice et l'âme des lieux où il est construit, il faut bien connaître ses caractéristiques, les matériaux utilisés pour sa construction et les différents styles architecturaux présents d'où l'intérêt du relevé.
- Pour réussir une restauration, il ne faut pas aussi hésiter à consulter les différents documents qui relatent l'histoire de l'édifice, d'où l'intérêt de la monographie.

VOICI QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Prendre le temps de bien comprendre l'édifice et son environnement : plusieurs erreurs sont dues à des décisions prises hâtivement sans références
- Se renseigner sur l'époque de construction, l'histoire de l'évolution de l'édifice et son langage architectural.
- Apprendre à “ lire le bâtiment ” en faisant une inspection détaillée (relevé) du sous sol, cave aux étages supérieurs et greniers.

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE

- Étudier l'environnement où se trouve le bâtiment et observer les éléments architecturaux singuliers
- Définir les besoins
- S'assurer que toutes les opérations seront faites dans le respect de la logique de conception du bâtiment et des matériaux d'origine et éviter le pastiche.
- Solliciter plusieurs avis de professionnels spécialisés
- Faire une planification chronologique : penser à réparer plutôt que modifier ou changer

RECONVERSION

LA RECONVERSION

De nombreux bâtiments ont été construits pour répondre à un besoin qui n'existe plus de nos jours. Le bâtiment est alors obsolète. La reconversion consiste à lui attribuer un nouvel usage.

- *« La Conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique. »
Charte d'Athènes – 1931*

RECONVERSION

Deux phénomènes peuvent aboutir au choix de la reconversion :

- Le site est choisi pour l'élaboration d'un projet dont le programme est déterminé par un besoin clairement identifié. Le bâtiment doit alors s'adapter à un usage, qui n'est pas forcément en adéquation avec la singularité du lieu.
- Exemples : reconversion du château médiéval des Eyzies en musée nationale de la préhistoire, de l'abbaye Saint-Germain à Auxerre en musée d'art et d'histoire, de la filature Motte-Bossut à Roubaix en archives du monde du travail, la *Tate Modern Gallery de Londres...*

La volonté de conserver le bâtiment aboutit à l'élaboration d'un programme.

RECONVERSION

- On cherchera dans un premier temps un usage qui ne nécessite aucune intervention architecturale. Il s'agira alors d'une simple réaffectation du lieu, plus que d'une reconversion. L'intérêt est multiple. D'abord financier, puisqu'il n'engage que des frais raisonnables d'aménagement et de maintenance. Historique ensuite, puisqu'il permet la conservation en l'état de vestiges du passé. Citons en exemple les docks de Dunkerque, dont les anciens entrepôts abritent aujourd'hui des expositions, spectacles, festivals, fêtes... Il en va de même pour de nombreux lieux désaffectés : ateliers ouvriers, péniches, hangars... doivent souvent leur survie aux manifestations culturelles et événementielles qui s'y déroulent. Parfois, la recherche d'un nouvel usage aboutira à un programme qui nécessite un projet de reconversion. Cette démarche a l'intérêt de permettre l'élaboration d'un programme en adéquation avec les qualités du bâtiment existant.

RECONVERSION

- Toutefois, si la nouvelle affectation du bâtiment ne répond pas à un besoin réel du site, le lieu sera irrémédiablement déserté par ses potentiels usagers. L'élaboration d'un programme comme simple prétexte pour mettre en valeur le bâtiment ne suffit pas.
- Exemples : reconversion des thermes romains de Paris en musée de Cluny, du palais royal en musée du Louvre, du silo à grain d'Akron, dans l'Ohio, en hôtel de luxe, le Crowne Plaza Quaker Square, de la gare d'Orsay en musée du XIXème siècle, de l'usine de filature Le Blan à Lille en ensemble de logements HLM...

La reconversion ne sera réussie qu'aux conditions suivantes :

- Le programme établi répond à un besoin réel.
- Le projet met en valeur l'existant.
- L'existant met en valeur le projet

RECONVERSION

La reconversion garantit la survie de l'ancien, le mot « ancien » ne se limite pas uniquement aux monuments historiques. Il inclut aussi les bâtiments produits récemment présentant des potentialités et des caractéristiques architecturales intéressantes qui doivent être préservées.

La reconversion ne se pratique pas d'une manière aléatoire. Elle est bien structurée par certaines données que l'architecte doit suivre dans sa conception : la compréhension de l'existant, le respect de sa logique et de ses détails constructifs, l'adéquation d'une forme et d'une fonction.

RECONVERSION

la pratique de la reconversion demande de la méthode et de la concertation, il s'agit de projets complexes au travers de la multiplicité des critères manipulés. Pour les architectes, « Lorsque l'on intervient sur de « l'ancien », il y a une obligation de suivre des étapes dans le processus de création : la connaissance et la compréhension du bâti existant, le respect de forme, le respect des détails constructifs d'origine.

RECONVERSION

Reichen et Robert (spécialistes de la reconversion de sites industrielle) ont fait le constat que « l'espace dure plus longtemps que la fonction qui l'a fait naître »

Pour eux, « l'architecture est transitionnelle, au sens où tout édifice est la mise en relation d'un espace en dur, stable et unitaire, avec des fonctions qui sont, elles souples et plurielles »

RECONVERSION

Pour Reichen et Robert, la reconversion comme démarche architecturale doit garantir la lisibilité de chaque époque d'un bâtiment « Une politesse élémentaire consiste à laisser lisible chaque période d'une histoire : le neuf et l'ancien peuvent coexister en restant lisibles l'un et l'autre ».

RECONVERSION



RECONVERSION



Reconversion

Au mot reconversion, certains architectes préfèrent d'autres termes moins fonctionnels, moins techniques, pour qualifier leur travail. Jean Nouvel parle de mutation, Pierre Colboc de recréation, Marc Mawet de réactivation d'un lieu, Patrick Bouchain d'accompagnement et d'expérimentation et, de façon plus métaphorique, Philippe Robert compare son action à une transcription musicale ou à un palimpseste. Ces différentes expressions montrent des approches singulières de l'existant et laissent entrevoir le large éventail de modes d'intervention possibles.

RECONVERSION

Le façadisme

- Cette **approche** consiste à démolir toutes les structures du bâtiment existant pour ne conserver que ses façades derrière lesquelles vient prendre place la nouvelle construction. Le terme revêt un caractère péjoratif car il est synonyme d'atteinte à l'intégrité du patrimoine et à sa logique constructive. En effet, le façadisme nie la structure du bâtiment en altérant la cohérence entre façades, planchers et murs de refend. En outre, cette intervention est contraire aux exigences du développement durable car elle s'avère extrêmement coûteuse et produit d'énormes quantités de déchets de démolition.

RECONVERSION

Le façadisme, aussi critiquable et insatisfaisant soit-il de ce point de vue, répond à plusieurs objectifs, notamment la création de grands plateaux fonctionnels en étages et de parkings en sous-sol. Il maintient malgré tout une trace du passé et une relative continuité avec l'environnement.

RECONVERSION

Construire dans l'existant

Faire du neuf dans l'ancien, « créer dans le créé ».

L'enveloppe conservée sert à carrosser un contenu totalement différent. Les intérieurs sont modifiés pour s'adapter à la nouvelle fonction, ce qui peut aller, dans les cas les plus extrêmes, jusqu'à la démolition et au remplacement des planchers. Les volumes d'origine ne sont plus lisibles et le risque est une déconnexion totale entre l'intérieur et l'extérieur.

RECONVERSION

la greffe sur l'existant

Quand les espaces sont insuffisants, l'édifice d'origine doit être complété par une construction contemporaine. La greffe peut s'opérer par le biais d'une adjonction quand il existe suffisamment de surface au sol disponible, ou par une surélévation, dans le cas contraire. La conception d'un tout homogène est alors abandonnée au profit d'un modèle en plusieurs couches utilisant le principe de la juxtaposition, ou du collage, dans lequel différentes strates temporelles cohabitent. Il s'agit alors de « créer avec le créé », de dialoguer avec l'existant, en rendant évidente, suivant le principe de lisibilité des interventions, la différence entre éléments anciens et contemporains. Le parti architectural se manifestera dans l'interprétation de cette différence, entre continuité et rupture, contextualité et geste affirmé .